

BAC DE RÉTENTION



COMMENT CHOISIR SON BAC DE RETENTION ?

La fonction première du bac est de retenir le produit, quelle est sa capacité de rétention.

Il faut de plus vérifier que :

- > Les produits sont stockés dans des contenants étanches et compatibles avec le produit
- > Les contenants doivent être étiquetés et fermés hermétiquement

COMMENT DETERMINER LA CAPACITE DE RETENTION ?

> **S'il n'y a qu'un seul réservoir**, alors la capacité de rétention doit être égale au volume de celui-ci.

Exemple : pour une cuve de 1000 Litres mon bac de rétention doit avoir une capacité de rétention de 1000 Litres.

> **S'il y a plusieurs réservoirs sur le même bac de rétention**, alors il faut prendre le volume le plus important entre :

- Le volume total du plus grand réservoir

Exemple : 1 bidon de 25 Litres et 2 bidons de 5 Litres

-> mon bac doit avoir une capacité de rétention de 25 Litres (25 Litres étant le volume total du plus grand réservoir, et la plus grande valeur)

- La moitié du volume total de tous les réservoirs

Exemple : 4 bidons de 100 Litres

-> mon bac doit avoir une capacité de rétention de 200 Litres (le volume

total de tous les réservoirs est de 400 Litres, la moitié du volume total de tous les réservoirs est donc de 200 Litres, et la plus grande valeur)

REGLEMENTATION

La capacité de rétention des bacs dépend de la quantité de réglementation à laquelle l'entreprise est soumise et de la quantité de liquide à stocker.

L'arrêté du 1er mars 1993, modifié le 2 février 1998, met en place une réglementation pour le stockage des produits dangereux selon leur nature et la classification des établissements.



BAC DE RÉTENTION

COMMENT DETERMINER LES COMPATIBILITES ENTRE PRODUITS ?

-  Peuvent être stockés ensemble
-  Ne doivent pas être stockés ensemble
-  Vérification des compatibilités chimiques

						
						
						
						
						
						
						



Un système de ventilation mécanique, ou à minimum une ventilation naturelle avec entrée d'air en partie basse du local et sortie de l'air à l'opposé en partie haute.

Les éléments de construction doivent être incombustibles.

Les produits doivent être conservés dans leur emballage d'origine. En cas de reconditionnement :

- toujours reproduire l'étiquette telle qu'elle est sur l'emballage d'origine;
- utiliser un récipient ayant contenu le même produit ;
- ne jamais utiliser de contenants alimentaires (bouteille, boîte de conserve...)